

PLAN DE PROTECTION CLUB NAUTIQUE DE PRANGINS

COVID-19

**PLAN ADAPTÉ DU CONCEPT DE PROTECTION DE
BRANCHE ÉDICTÉ PAR SWISS SAILING EN DATE DU 26
AVRIL 2020.**

PLAN DE PROTECTION

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes participant à des activités du CNPr. doivent se nettoyer régulièrement les mains.

Mesures

Le Clubhouse dispose d'un distributeur de savon et d'essuie-mains jetables. Alternativement du désinfectant est mis à disposition.

Des panneaux indiquant toutes les règles d'hygiène sont installés dans le Clubhouse.

Nettoyage régulier de toutes les surfaces de contact.

Rappel régulier des règles en matière de distance social : pas de poignée de main, sensibilisation régulière des moniteurs et des participants.

2. GARDER SES DISTANCES

Les moniteurs et les participants doivent observer une distance de 2 mètres entre eux.

Mesures

Le moniteur veille à l'accueil des participants et à faire respecter les règles de distance sociale.

Le moniteur ordonne le lavement des mains dans le Clubhouse. Le Clubhouse est limité à la présence de trois personnes simultanément.

Le moniteur ordonne la prise de matériel dans la voilerie et le garage à tour de rôle.

Le vestiaire est fermé.

Afin de respecter les règles en vigueur, les cours ne regrouperont pas plus de 4 participants sur des bateaux individuels et un moniteur, cela au moins jusqu'au 8 juin 2020.

3. NETTOYAGE

Nettoyer de manière appropriée et régulière les surfaces et les objets, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Mesures

Le vestiaire (bien que fermé) et le clubhouse font l'objet d'un nettoyage / désinfection en profondeur avant le début des cours. A la fin du cours le moniteur veille à nettoyer / désinfecter l'évier, le robinet et ses alentours, ainsi que la poignée de la porte d'entrée.

La poubelle est fermée et évacuée dans le container à la fin de chaque cours.

Les bateaux utilisés sont nettoyés / désinfecter après chaque utilisation. On apportera un soin particulier aux parties que l'on touche. Poignée moteur / console / gouvernail / stick / dérive / bordures de coque.

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Les personnes vulnérables s'auto-déclarent.

Les personnes vulnérables s'abstiennent de participer aux cours.

5. PERSONNES SOUFFRANT DE SYMPTÔMES DE COVID-19

Mesures

Les personnes souffrant de symptômes de la Covid-19 s'abstiennent de se présenter sur le lieu des cours. Ils s'annoncent par téléphone auprès du chef de base.

Les personnes présentant des symptômes et ayant déjà participé aux cours s'annoncent auprès du chef de base sans délai, afin que la chaîne d'infection puisse être identifiée.

6. INFORMATION

Informar les collaborateurs et les autres personnes concernées des directives et des mesures.

Mesures

Affichage des mesures de protection selon l'OFSP dans les locaux du CNPr.

Affichage du présent plan dans les locaux du CNPr.

Information à toutes les parties prenantes des présentes directives.

7. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Laver désinfecter toutes les combinaisons néoprènes.

Attribuer une combinaison par participant en début de cours. Le participant emporte sa combinaison avec lui à la fin de chaque session. Le participant ramène la combinaison lavée / désinfectée à l'issue du dernier cours.

Le chef de base tient à jour les fiches de présence indiquant de manière complète nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de chaque participant et moniteurs. Les fiches sont remplies au début de chaque cours et conservées dans un classeur ad-hoc dans le Clubhouse.

ANNEXES

Annexe

Concept de protection «voile / planche à voile / kitesurf » édité par Swiss sailing (26.04.20)

Liste de suivi avec les données personnelles

CONCLUSION

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche : oui non

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les moniteurs et
Membres du Comité du CNPr. oui non

Personne responsable, signature et date :



Jacques Merlotti, le 11.05.2020

Président CNPr.